

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02604

Numéro SIREN : 419 488 994

Nom ou dénomination : A2P INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/005906

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS A2P INDUSTRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : PARC D'ACTIVITES LYON SUD		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 1 9 4 8 8 9 9 4 0 0 0 4 9		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 30092017							
		N-1 30092016							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	46 841	8 727	38 115	11 667	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 079 680		1 079 680	1 079 680	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	17 828	17 828			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	10 476	6 422	4 054		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	320 223	140 686	179 538	147 582	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	10		10	10
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE				
			Prêts	BF	BG				
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	25 564		25 564	22 333
TO TAL (II)		BJ	BK	1 500 623	173 663	1 326 960	1 261 271		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU	175 444		175 444	136 717	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	73 775		73 775		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	452 248		452 248	43 566	
		Autres créances (3)	BZ	CA	92 345		92 345	23 325	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 033 391		1 033 391	716 005		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	24 727		24 727	214 146		
	TO TAL (III)	CJ	CK	1 851 929		1 851 929	1 133 760		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 352 552	173 663	3 178 889	2 395 032		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :				Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS A2P INDUSTRIE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :452 100.....)	DA	452 100	495 750	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 000	11 000	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	49 575	49 575	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	249 525	633 393	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103 674	202 482	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	865 874	1 392 200	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	122 411	78 614	
	Provisions pour charges	DQ			
		DR	122 411	78 614	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 068 866	328 181	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	149 673		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	113 600		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	742 912	487 910	
	Dettes fiscales et sociales	DY	115 555	108 126	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte réguil.	EB				
	EC	2 190 605	924 218		
	ED				
	EE	3 178 889	2 395 032		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 217 258	666 876		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SAS A2P INDUSTRIE							Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intraconfrontables			Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 968 743	FB	436 077	FC	2 404 821	2 047 804		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	497 069	FH	124 891	FI	621 960	395 740		
		FJ	2 465 812	FK	560 968	FL	3 026 781	2 443 544		
	Production stockée *				FM					
	Production immobilisée *				FN	18 217				
	Subventions d'exploitation				FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	90 237	89 451			
	Autres produits (1) (11)				FQ	620	6 846			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 135 855	2 539 840	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	1 747 173	1 360 765	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	(38 726)	(45 516)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	689 906	396 511	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 109	17 729	
	Salaires et traitements *						FY	292 860	281 262	
	Charges sociales (10)						FZ	115 051	109 266	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \quad \left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right. \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions}^* \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	51 881	45 275
								GB		
								GC		
	Autres charges (12)						GD	99 088	77 216	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE			
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	2 976 341	2 242 508	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GG	159 514	297 332	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL			
	Différences positives de change						GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN	135		
	Total des produits financiers (V)						GO			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GP	135		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ			
	Différences négatives de change						GR	4 392	7 135	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS	67	112	
	Total des charges financières (VI)						GT			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	4 458	7 247		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(4 323)	(7 247)		
						GW	155 191	290 085		

Désignation de l'entreprise SAS A2P INDUSTRIE				Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	230			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	10 500	3 333		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	10 730	3 333		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	50	2 114		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	23 323			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	23 373	2 114		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(12 642)	1 219		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	38 875	88 822			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	3 146 720	2 543 174		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	3 043 046	2 340 692		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	103 674	202 482		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	11 623	5 676	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			23 373	10 730			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/09/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Indemnisations transport client		230
Prix de cession immobilisations		10 500
Autres charges exceptionnelles	50	
Dotation provision litige commercial	23 323	
Totalisation	23 373	10 730

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieur au 30/09/2017

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **3 178 889** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **3 146 720** euros
 - un total charges de **3 043 046** euros
 - dégage un résultat de **103 674** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/10/2016**
- finit le **30/09/2017**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A2P INDUSTRIE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Par décision d'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2017, la société a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation des réserves puis à une réduction de capital, non motivée par des pertes, par rachat des actions par la société en vue de leur annulation. Le capital s'établit désormais à 452.100 euros.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec les dispositions du plan comptable général 2016, du règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016 et des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations et amortissements

Règles et Méthodes Comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres immobilisés

Lorsqu'ils sont présents au bilan, les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au selon la méthode du premier entrée premier sorti.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été

Règles et Méthodes Comptables

retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement.

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/201
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	1 110 008		34 341		1 144 349
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 110 008		34 341		1 144 349

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 725		4 751		10 476
	Instal., agencement, aménagement divers	55 405				55 405
	Matériel de transport	142 934		72 327	47 300	167 961
	Matériel de bureau, mobilier	93 938		2 920		96 858
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	298 002		79 997	47 300	330 700

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	10				10
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	22 333		3 231		25 564
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 343		3 231		25 574

TOTAL	1 430 353		117 569		47 300	1 500 623
--------------	------------------	--	----------------	--	---------------	------------------

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	18 661	7 893		26 555
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 661	7 893		26 555
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 725	697		6 422
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	11 267	8 457		19 724
	Matériel de transport	90 761	21 483	47 300	64 944
	Matériel de bureau, mobilier	42 668	13 350		56 018
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		150 420	43 987	47 300	147 108
TOTAL		169 082	51 881	47 300	173 663

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Différentiel de durée et	Dotations		Différentiel de durée et	Reprises		Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		23 323		23 323
	Pour garanties données aux clients	78 614	99 088	78 614	99 088
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		78 614	122 411	78 614	122 411
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		78 614	122 411	78 614	122 411
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			99 088 23 323	78 614	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		30/09/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	25 564		25 564
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	452 248	452 248	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 300	3 300	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	60 806	60 806	
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 374	18 374	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	9 865	9 865	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	24 727	24 727	
TOTAL DES CREANCES		594 884	569 320	25 564
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 068 866	209 119	691 769	167 978
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	4 673	4 673		
	Fournisseurs et comptes rattachés	742 912	742 912		
	Personnel et comptes rattachés	39 848	39 848		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 506	39 506		
	Impôts sur les bénéfices	7 602	7 602		
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 864	20 864		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 735	7 735		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	145 000	145 000		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 077 005	1 217 258	691 769	167 978
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		824 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		83 316			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		145 000			

Produits à recevoir

30/09/2017

Total des Produits à recevoir		138 831
Autres créances clients		128 966
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	128 966	
Autres créances		9 865
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	9 865	

Charges à payer

30/09/2017

Total des Charges à payer		63 261
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 186
FOURN. FACT NON PARVENUES	23 186	
Dettes fiscales et sociales		40 075
PROVISION CONGES A PAYER	13 019	
ORG SOC. PROV CONGES PAYES	5 496	
ORG SOC AUTRES CHARGES A PAYER	13 824	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	7 735	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

	30/09/2017	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		24 727	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		24 727	

Capital social

30/09/2017		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	6 610,00	75,0000	495 750,00
	Emises pendant l'exercice	1,00	231 350,0000	231 350,00
	Remboursées pendant l'exercice	2 501,00	110,0000	275 110,00
	Du capital social fin d'exercice	4 110,00	110,0000	452 100,00

A2P INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 61 rue Mathieu Dussurgey
69190 ST FONS
419 488 994 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 FEVRIER 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 103 673,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 673,52 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 4,54 euros par action	

Le solde	73 673,52 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 323 198,66 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
30.09.2014	Néant	Néant	Néant
30.09.2015	30 000,00 €	30 000,00 €	Néant
30.09.2016	30 000,00 €	30 000,00 €	Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 février 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme


Certifié conforme
 Le Président
 Monsieur Stéphane FORNOVILLE



A2P INDUSTRIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 452 100 euros

61 Rue Mathieu Dussurgey

69190 SAINT-FONS

419 488 994 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A2P Industrie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

DENIS EMONARD - GILLES GALLEG0 - YVAN TEYSSIER - COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

inscrite auprès de la Compagnie de Lyon

31 Rue Antoine Roybet - 69740 GENAS - Tél. **04 72 79 03 10** - Fax 04 78 90 05 63 - alphacompta@alpha.experts-comptables.fr

SARL AU CAPITAL DE 8 000 € - CODE NAF 6920 Z - SIREN 437 966 799



I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

A Genas, le 19 janvier 2018
Le commissaire aux comptes
Pour la SARL ALPHA AUDIT ET CONSEIL


Denis EMONARD